

**N° 148/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 septembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2018,

**Objet de la délibération :**  
**ZAE La Louière à l'Hôpital du Grosbois : rachat de terrain**

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	65
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	6
• Excusés :	6
• Non excusés :	16
- Votants :	76*

\*Mme Leblanc-Vichard a quitté la séance à 21h15

**Résultat du vote**

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

**SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,  
Le dix-sept septembre,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité à Myon sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, Mme Chanudet Djamilia à M. Chabod Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Ducret Sylvain, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe
- Procuration** Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Guinchard Jean-Pierre par M. Membre Maurice, M. Daudey Louis par M. Deliot Emmanuel, M. Bonnefoi Frédéric par M. Sauget Denis
- Suppléé(e)s** Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Bardey Philippe, Nicolet Jean-Paul, Simon Gilles & Bruchon Pierre.
- Excusé(e)** Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Doney Jean-Marie, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Daniel Pernin, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération N° 42/09 de cession à la SCI GEM d la parcelle ZD 247 de 2 500 m<sup>2</sup>,
- Considérant aujourd'hui que cette parcelle n'a pas une surface suffisante pour développer l'activité de l'entreprise,
- Considérant que cette parcelle a été plateformée et que le prix de cession pratiqué dans la ZAE est de 21.50 € HT/m<sup>2</sup> pour les terrains plateformés,

Le conseil, à l'unanimité :

- ⇒ Accepte de racheter à la SCI GEM la parcelle ZD 247 de 2 500 m<sup>2</sup> au prix de 53 750 € HT,
- ⇒ Autorise Maître Zedet à rédiger l'acte correspondant,
- ⇒ Autorise le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance, le 17.09.18

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président  
Communauté de Communes  
Loue Lison

7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180917-148-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018

Affichage : 15/01/2018